

// Service Presse  
Tél. 02 40 41 67 06  
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 13 décembre 2021

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021

# Stationnement sur voirie : des mesures pour repenser la place de la voiture, au profit d'une ville plus apaisée et plus respirable



Le Plan de Déplacements Urbains de Nantes Métropole s'est fixé des engagements, à l'horizon 2030, en faveur d'une « mobilité durable », en accompagnant les transformations urbaines et environnementales et en favorisant les alternatives à la voiture individuelle. Cela passe par le développement de l'offre de transport en commun, de nouveaux axes cyclables et par la marche à pied, l'autopartage ou le covoiturage. Le Conseil municipal du 17 décembre 2021 va soumettre au vote des élus de nouvelles mesures concernant le stationnement réglementé sur voirie à partir de septembre 2022 : extension de la zone de stationnement payant et une nouvelle tarification horaire pour les visiteurs, qui n'avait pas évolué depuis 2018. En lien avec ces mesures, une étude sera menée pour une tarification solidaire résidents et une simplification des tarifs pour les professionnels mobiles.

La Ville de Nantes souhaite agir sur le stationnement sur voirie pour des espaces publics et une ville plus apaisée, laissant davantage de place aux cyclistes, piétons et à la nature. Ces mesures coïncident avec les décisions prises sur l'extension des aires piétonnes, de la ZTL (zone à trafic limité) et du passage de la ville à 30km/h, pour un centre-ville solidaire et en voie d'adaptation aux transitions énergétiques et climatiques. Le stationnement sur l'espace public joue un rôle prépondérant pour répondre à ces objectifs, tout en assurant l'accessibilité des visiteurs et le maintien de l'habitat dans le centre-ville.

En milieu urbain, il assure :

- une offre de courte durée aux visiteurs et aux clients des commerces ;
- une meilleure rotation des véhicules ;
- des conditions de stationnement facilitées pour les résidents et professionnels mobiles ;
- une réduction des stationnements de longue durée ou « ventouse ».

Plus largement, à l'échelle de la métropole et dans un contexte où les besoins en déplacement se multiplient, les élus métropolitains souhaitent agir pour une mobilité plus solidaire, plus écologique et plus accessible. Cela passe par des mobilités durables et décarbonées qui répondent à la lutte contre le réchauffement climatique et le maintien d'une bonne qualité de l'air tout en rendant le territoire accessible à l'ensemble des habitantes et habitants métropolitains et aux territoires voisins. Ainsi, des solutions alternatives à la voiture solo sont pensées et construites au profit d'une ville plus apaisée, plus respirable et plus respectueuse de l'environnement.

## A partir de septembre 2022, modification du stationnement réglementé sur voirie à Nantes

### ➔ Extension de la zone de stationnement payant

Les zones réglementées permettent de diminuer le trafic automobile lié à la recherche de place (plus de places libres et disponibles). L'objectif de cette extension du périmètre payant est de trouver un équilibre entre l'offre de stationnement sur l'espace public et l'accès à la centralité urbaine.

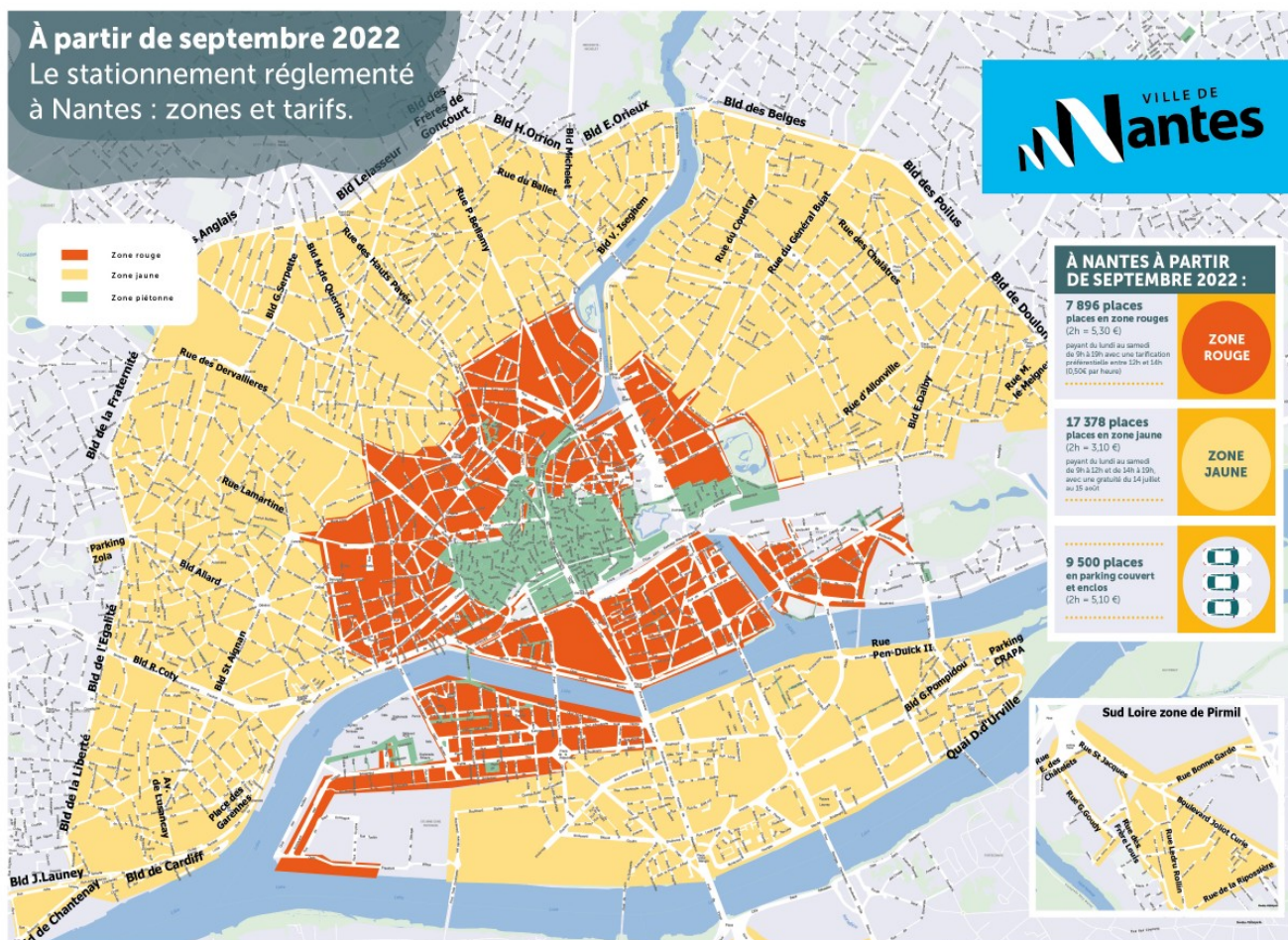
• **Favoriser la rotation du stationnement pour plus d'accessibilité au centre-ville**

Le stationnement en zone rouge permet une rotation plus rapide des véhicules et donc davantage de stationnements en courte durée. En centre-ville, la zone rouge sera étendue à de nouveaux secteurs comme **Viarne, Gigant, la partie ouest de l'Île de Nantes, le secteur du Hangar à Bananes, Gare sud** et s'appliquera ainsi à **7896 places**. Afin de contribuer au dynamisme commercial du centre-ville, il sera proposé, lors du Conseil municipal du 17 décembre 2021, de maintenir le tarif préférentiel entre 12h et 14h dans l'ensemble de la zone rouge (0,50€ par heure) pour les visiteurs et la clientèle des commerces.

• **Favoriser le stationnement des résidents**

Nantes Métropole va étendre le stationnement payant dans un certain nombre de quartiers en périphérie du centre-ville. Cette extension a pour objectif de soulager des secteurs qui subissent un stationnement « ventouse » ou de longue durée, au profit du stationnement résident. Cette évolution implique qu'à terme, **17 378 places** seront concernées par la zone jaune. Les nouvelles zones concernées sont pour la plupart en limite des boulevards du 19<sup>e</sup>: l'est de l'Île de Nantes, Bas Chantenay/Saint-Anne, Malakoff/Saint-Donatien, Hauts Pavés/Saint-Félix, Dervallières/Zola, Pirmil/Sud-Loire.

Dans ces secteurs, il sera proposé d'appliquer la tarification de la zone jaune avec une durée maximale autorisée de stationnement à 8h. Afin de faciliter les conditions de stationnement des résidents, et de réduire leurs déplacements en voiture, un nouveau périmètre résidentiel sera élargi en intégrant les nouveaux secteurs payants. Une création de zones mixtes permettra ainsi aux riverains de stationner avec plus de souplesse et de facilité dans plusieurs secteurs à proximité de leur domicile.



Dans la perspective de l'extension du périmètre de stationnement payant, il est proposé d'étudier en 2022 le recours au contrôle automatisé. Cet outil, mis en place dans un certain nombre de villes, a pour objectif de veiller plus efficacement au respect de la réglementation, permettre un meilleur partage de l'espace public, et disposer de données statistiques fiables pour l'Observatoire

Stationnement. Sur le plan organisationnel, ce dispositif constitue un outil d'aide aux missions de contrôle des agents, et permettrait également de renforcer leur présence dans l'espace public.

### → Une nouvelle tarification horaire « visiteurs »

Afin d'inciter à l'usage des parkings en ouvrage et ainsi libérer l'espace public, une révision de l'ensemble des tarifs horaires sur voirie sera proposée dans les deux zones réglementaires avec une application dès septembre 2022. Ces tarifs horaires n'avaient pas évolué depuis 2018.

Durée de stationnement Zone rouge	Tarifs appliqués
15 min	0,50 €
30 min	1,20 €
1h	2,60 €
1h30	4,00 €
2h	5,30 €
3h	8,00 €
4h	13,00 €
5h	19,00 €
6h	24,00 €
7h	32,00 €
8h	39,00 €
9h	44,00 €
10h	50,00 €

Durée de stationnement Zone Jaune	Tarifs appliqués
15 min	0,30 €
30 min	0,80 €
1h	1,60 €
1h30	2,30 €
2h	3,10 €
2h30	4,50 €
3h	5,50 €
4h	8,00 €
5h	13,00 €
6h	21,00 €
7h	29,00 €
8h	40,00 €

Par ailleurs, les forfaits de post-stationnement applicables en cas de défaut ou d'insuffisance de paiement de la redevance de stationnement sont fixés comme suit pour toutes les catégories d'usagers :

- les durées maximales de stationnement autorisé dans la zone rouge (10h) et jaune (8h) restent inchangées ainsi que l'amplitude horaire payante actuelle (9h/19h zone rouge, 9h/12h et 14h/19h zone jaune) ;

- le FPS (Forfait Post Stationnement) passe à 50€ en zone rouge (au lieu de 35€) et 40€ en zone jaune (au lieu de 25€).

### → Lancement d'une étude pour une tarification solidaire résidents et pour simplifier les tarifs destinés aux professionnels mobiles

En 2022, une étude sera également menée pour faire évoluer la tarification résidents comprenant l'instauration d'une **tarification solidaire** et sociale (sous condition de ressources) sur voirie.

Afin de faciliter l'accès et le stationnement des professionnels dans le cadre de leurs activités et de leurs déplacements quotidiens sur le territoire nantais, il est proposé d'engager **une concertation avec les représentants des organismes professionnels et sectoriels** (artisans, personnel médical/paramédical, aides à domicile...) pour la mise en place de nouveaux dispositifs tarifaires simples et pratiques qui pourraient aboutir à un forfait à la journée.